

Malakoff, le

Décision n°2026 - 26 portant délégation de signature - M. Philippe RAABON

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense,
Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu la délibération n°2024-20 du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2024, relative à l'organigramme cible (siège),
Vu la décision n°2013 – 39 du 5 octobre 2013 portant nomination d'un chef de service du siège ;

Décide :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Philippe RAABON, chef du service Exécution financière, à l'effet de signer **au vu des pièces justificatives transmises**, au nom de la directrice générale, les documents suivants générés par le logiciel de gestion budgétaire et comptable de l'établissement :

- les bordereaux et les demandes de paiement ;
- les bordereaux et les ordres de recouvrer (titres de recettes et réductions de recette) ;
- les bordereaux et demandes de reversement ;
- les demandes de comptabilisation ordonnateur.

Art. 2. – Délégation est donnée à M. Philippe RAABON, chef du service Exécution financière, de viser **au vu des pièces justificatives transmises**, au nom de la directrice générale, dans le logiciel de gestion budgétaire et comptable, les éléments suivants :

- les engagements de dépenses de l'établissement ;
- les certifications des services faits et les charges à payer à comptabiliser ;
- les demandes de paiement, ordres de recouvrer, réductions de recettes et demandes de reversement transmises par voie dématérialisée à l'agence comptable.

Art. 3. – Délégation est donnée, à M. Philippe RAABON, chef du service Exécution financière, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, outre les actes et pièces mentionnées aux articles 1^{er} et 2, tous actes, décisions et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, les commandes inférieures à 40 000 euros HT, à l'exclusion des textes normatifs internes à l'établissement ;

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RAABON, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Antonio FIGUEIRA, chargé de l'exécution financière.

Art. 5. – Délégation est donnée à M. Philippe RAABON, chef du service Exécution financière, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, tout acte relatif à la paie du personnel.

Art. 6. – La décision n° 2024-38 du 18 mars 2024 est abrogée.

Art. 7. – - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 8. – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned between the title 'La Directrice Générale' and the name 'Camille TUBIANA'.

Camille TUBIANA